



COMMUNE DE BOUCQ
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026/006
SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Boucq, étant réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Marianne PIERSON,

Membres présents :

GUINAY Grégory, JAILLON Nicolas, RIMET Noël, PIERSON Marianne, VERBE Sébastien, VERBE David,
AUDIN Maud (arrivée à 20h40)

Membres absents non excusés : ZWILLER Xavier

Membres excusés : PARENT Jeanine, donne pouvoir à PIERSON Marianne

Convocation établie le 19 janvier 2026

Secrétaire de séance choisie : GUINAY Séverine

MISE A DISPOSITION DE SALLES DE REUNION DANS LE CADRE DES
ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Dans le cadre des réunions publiques menées par les candidats aux Elections Municipales de 2026, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la mise à disposition de salles communales pour l'organisation de réunions publiques par des partis politiques.

L'article L2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que :

« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. [...] »

En application de ces dispositions, la mise à disposition de salles est possible dans la mesure des disponibilités, pour les réunions publiques organisées par les partis politiques ou mouvements présentant des candidats pour les élections Municipales à venir.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (8 Pour)



ACCEPTÉ de mettre à disposition une des salles de la Maison Pour Tous à titre gratuit pour les réunions publiques présentées par les candidats aux Elections Municipales dans le cadre des campagnes électorales, dans la mesure de la disponibilité des salles concernées.

Secrétaire de séance,



Séverine GUINAY

Le Maire,



Marianne PIERSON

